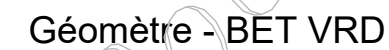




Approuvé le 10 Février 2026

LOT 17

Surface de plancher maximum autorisée : **184 m²**



[illegible]

coordonnées du lot :
(système conique conforme 47)

Légende

-  Borne OGE existante
-  Borne OGE nouvelle
-  Borne OGE à poser
- 13.83** Cotes du lot (planimétriques)
- x102.88** Nivellement terrain naturel (altimétrie)
-  Courbes de niveau du terrain naturel
-  Clôture existante
-  Mur existant
-  Haie existante
-  Talus existant
-  Bâtiment
-  Poteau électrique existant
-  Arbre existant

 Limite ayant fait l'objet d'un bornage contradictoire

 Signe appartenance

 Regards Eaux Usées

 L'emplacement des regards n'est pas contractuel, le constructeur se doit d'aller vérifier leur emplacement sur site

 Equipements techniques (élec,tél,eau)

 L'emplacement des coffrets n'est pas contractuel, le constructeur se doit d'aller vérifier leur emplacement sur site

+175.21 Cote projet voirie finie

 Ces cotes sont non contractuels

NOTA : Certaines bornes sont implantées en retrait de la limite réelle

This site plan shows a triangular plot divided into three lots, numbered 16, 17, and 18. The lots are separated by a red line. Lot 16 is at the top, Lot 17 is in the middle, and Lot 18 is at the bottom. The plan includes various boundary dimensions and features:

- Lot 16:** Dimensions include 1.50, 3.00, and 1.50. It features a green hatched area with a black arrow pointing towards the center.
- Lot 17:** Dimensions include 1.50, 3.00, and 1.50. It features a green hatched area with a black arrow pointing towards the center.
- Lot 18:** Dimensions include 1.50, 3.00, and 1.50. It features a green hatched area with a black arrow pointing towards the center.
- Other Features:** The plan includes a north arrow, a scale bar, and several blue circles. A large, faint watermark "2020-2025" is visible across the center of the plot.

Espace commun

- C chaussée (enrobé)
- Voie partagée
- C accès lot (enrobé)
- Enrobé clair
- C chaussée (enrobé grenailée)
- Dalles béton engazonnées
- Aire sablée
- Piétonnier
- Secteur traité en piétonnier et enrobé au droit des accès aux lots
- Espace vert
- Arbre à planter (position et nombre figuratif)

Circulation

- Noues engazonnées
- Circulation sens unique
- Circulation double sens
- Zone non constructible
- Zone dans laquelle les constructions sont limitées en hauteur à un rez-de-chaussée (Cf. PA10 Règlement Pièce écrite)
- Accès véhicules motorisés interdit

Ouvrages GIEP

- Arbres existants à conserver (protégés au PLU)
- Haie existante à conserver (hors opération)
- Haie existante à conserver
- Haie existante ou à réaliser par l'acquéreur du lot
- Clôture végétale à réaliser par l'acquéreur du lot
- Emplacement préférentiel de l'ouvrage GIEP privatif
- Zone non constructible réservée à la noue de surverse des ouvrages GIEP privés (Cf. schéma)